



Datum / Date: 25/06/2013
Uur / Heure: 16:34
Vraag / Question: n° 18910

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Laurette ONKELINX, Vice-Première Ministre,
Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique,
concernant la reconnaissance officielle du Centre Médical Hélicopté (CMH) de Bra-sur-
Lienne.**

- déposée le 24 juin 2012 -

Madame la Ministre,

Le Centre Médical Hélicopté situé à Bra-sur-Lienne existe depuis 1986 et fournit aujourd'hui un service médical d'urgence au moyen d'une voiture de type SMUR et d'un hélicoptère médicalisé. Avec un budget annuel d'environ 3,4 milliard d'euro, l'ASBL est financé par des donations privées, par des subventions communales et provinciales et par du sponsoring. Même si sa santé budgétaire est assurée jusqu'à présent, cela n'est que possible grâce à des efforts considérables et se caractérise par une forte dépendance vis-à-vis des cartes d'affiliation (43%).

Le Centre a récemment fait connaître dans la presse son étonnement quant à sa non-reconnaissance officielle en tant que service médical d'urgence aérien de la part du SPF Santé Publique.

Selon ses porte-paroles, les conditions nécessaires à cette reconnaissance seraient pourtant remplies. Or, cette reconnaissance s'accompagnerait de moyens financiers attribués à la hauteur de 250.000 €, ce qui représenterait environ 7,27 % du budget annuel de l'ABL.

Madame la Ministre, voici donc mes questions :

- Quelles sont ces conditions de cette reconnaissance en tant que service médical d'urgence ? Le CMH les remplit-il ?
- Si les conditions sont remplies, pourquoi la reconnaissance officielle de la part du SPF Santé n'a-t-elle pas encore eu lieu ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

REPONSE A LA QUESTION ORALE 18910 DE K. JADIN

Contrairement à ce que votre question laisse entendre, il n'existe pas, à ce jour, de normes relatives aux SMUR hélicoptés. Il m'est donc impossible de reconnaître, et encore moins de financer le Centre Médical Hélicopté (CMH) de Bra-sur-Lienne.

Trois projets d'arrêté royal relatifs aux normes, à la planification et à l'inscription des SMUR hélicoptés dans la loi sur les hôpitaux ont bien été rédigés à ma demande. Ces projets d'arrêté suivent actuellement leur parcours administratif et budgétaire ; ils ont été adressés au Ministre du Budget le mois dernier pour avis.

Laurette Onkelinx